



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-07-2025 /

Dossier complet le : 21-07-2025 /

N° d'enregistrement : 004267/KK P

1 Intitulé du projet

Refection du parking et extension de magasin LIDL / 5 Ter avenue du 85eme de Ligne / 58200 Cosne-Cours-sur-Loire LIDL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

LIDL SNC

N° SIRET

34326262212680

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Verdier

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

D'un assiette foncière de 6 877m², le terrain est actuellement occupé par un magasin LIDL, un parking de 125 places et une aire de manœuvre poids lourd. Le revêtement extérieur est constitué de pavés autobloquants. Le projet prévoit : - L'extension du magasin sur 271 m², - Un réaménagement intérieur, - La modification de la devanture, - La construction d'une voirie en enrobé sur 701 m², - La mise en place d'un parc à chariots, - La refectio des places de parking avec le passage de 33 places de parking en pavés drainants, la conservation des 3 places PMR, la mise en place de 3 places famille, 6 places pour véhicules électriques et 20 places pré-équipées. - La conservation des arbres existants et la plantation d'arbres en bordure de parking. Les arbres plantés seront des essences locales à large canopée afin de permettre l'ombrage des stationnements. Un diagnostic écologique a été réalisé sur ce site par le bureau d'étude ELAN. Le projet ne prévoit pas l'installation d'ombrières photovoltaïques car mise en conformité Climat et Résilience sur cette opération.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'étendre la surface du magasin, de réaménager son intérieur et d'offrir un parking dont les conditions d'accessibilité et d'usage seront améliorées par rapport à l'état actuel, notamment par la mise en place d'enrobé entre les places PMR et l'entrée du magasin. Le nombre de places ne sera pas augmenté. Le projet ne prévoit pas d'augmentation conséquente de la fréquentation liée à la mise en place de ces aménagements. Le projet prévoit la mise en place de places de parking en pavés drainants. D'un point de vue hydraulique, et malgré l'extension de magasin et la voirie en enrobé, les ruissellements n'augmenteront pas sur le projet. Une notice de gestion des eaux pluviales est présentée en annexe 9.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

D'un point de vue chronologique, les travaux consisteront à : - Reliser l'extension du magasin LIDL, - Reamenager l'intérieur du magasin, - Réaliser les places de parkings spécifiques au projet (places en pavés drainants, pour véhicules électriques, refectio des places PMR et création des places familles) - Réaliser la voirie en enrobé, - Planter les arbres en bordure de parking. La durée des travaux sera de 6 mois pour un démarrage au 2^e semestre 2026

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La voirie en enrobé permettra d'améliorer l'accessibilité au magasin notamment aux places PMR et aux chariots déplacés en extérieur. La mise en place de l'extension de magasin permettra d'étendre légèrement la surface de vente et reamenager l'intérieur du magasin. La modification de la devanture apportera une amélioration esthétique du magasin. La mise en place de pavés drainants permettra de compenser les impacts d'augmentation de ruissellement liés à la voirie en enrobé et à l'extension. Actuellement ces surfaces sont en pavés autobloquants. La création de places pour véhicules électriques permettra à ce type de véhicules de se recharger. Le nombre de places de parking reste identique à l'état actuel. Seuls les revêtements seront en partie modifiés. Le projet ne prévoit pas d'augmentation de la fréquentation du magasin.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis à - L'élaboration d'un permis de construire - Une procédure d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface en pavés autobloquant Surfaces d'extension du bâti Surfaces d'espaces verts Surface de pavés drainants Surface en enrobé	(2 775 , m²) (271 , m²) (509, m²) (396, m²) (701, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste en la refection des parkings et une extension du magasin actuel qui n'avait pas fait l'objet d'une evaluation environnementale lors du premier permis de construire en 1993.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Voir annexe 8a La Znieff la plus proche, est une Znieff de type 2 intitulée "Vallée de la Loire de Neuvy-sur-Loire à Nevers". Elle est située à environ 200 m à l'ouest du projet. Source : INPN
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Voir annexe 8b L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche est intitulé "Site des Sternes Naines et Pierregarin" il est situé à environ 15,7 km au nord du projet. Source : INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Voir annexe 8c La réserve naturelle la plus proche est le parc naturel régional du Morvan situé à environ 57 km à l'est du projet Source : INPN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Voir Annexe 10 La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est concernée par un plan de prévention du bruit. Le projet est au sein d'une zone de bruit liée au tronçon D955A PR4b qui correspond à une zone de catégorie 3. En phase d'exploitation le projet n'engendrera pas plus de nuisances sonores qu'à l'état actuel. Source : Préfecture de la Nièvre
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Voir Annexe 8d Le projet ne se situe pas dans un site patrimonial remarquable. Le site patrimonial le plus proche se trouve à environ 200 m au nord du site. Il s'agit d'une zone en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Le site ne se trouve pas au sein d'un périmètre de protection au titre des abords de Monuments historiques. Source : Atlas des patrimoines Ministère de la Culture
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site est quasiment totalement imperméabilisé (bâtiment, pavés) et ne présente par conséquent pas de zone humide. (Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement non applicable).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Voir Annexe 8e. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est couverte par un Plan de prévention du risque Inondation. Le site n'est pas en zone inondable. Le site n'est pas soumis à un PPRT. (Source : DDT58)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la Loire val de Lere-Bannay - La Celle-sur-Loire est approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2020. (Source : DDT 58)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Voir Annexe 8f Aucun site CASIAS n'est présent sur le site d'étude. Le site n'est pas classé comme potentiellement pollué. Source : Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Cosne-Cours-sur-Loire ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. Source : SIGES Centre Val de Loire
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Voir annexe 8g Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage. Source : ARS
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Voir Annexe 8h Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Voir Annexe 7 Les zones Natura 2000 les plus proches sont la Natura 2000 ZPS "Vallees de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire" (FR2610004) et la Natura 2000 SIC "Vallees de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre" (FR2600965). Elles sont situees a environ 400 m a l'ouest du projet. Source : INPN
D'un site classé ?	☐	☒	Voir Annexe 8h Le projet ne se situe pas a proximite d'un site inscrit. Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comte

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Prelevement d'eau potable issu du reseau communal AEP. L'eau sera utilisee pour les besoins lies au sanitaires et relatifs aux activites du magasin. Les besoins en eau n'augmenteront pas par rapport a l'existant. Aucun pompage d'eaux souterraines n'est prevu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de drainage ni de modifications susceptibles d'impacter la masses d'eau souterraine. La gestion des eaux pluviales ne sera pas modifie par rapport a l'existant et le projet prévoit de maintenir un coefficient de ruissellement egal au coefficient de ruissellement actuel (cf annexe 9).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit une modification du parking existant. Les paves et les terres issues du decaissement leger qui aura lieu seront soit reutilises soit diriges vers des centres de stockage appropries.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction des batiments et des voiries necessitent l'apport de materiaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Ces materiaux seront issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le magasin actuel sera étendu et réaménagé sans modification de son activité. Le nombre de places de stationnement restera identique par rapport à l'état actuel. Les besoins avec les ressources disponibles resteront donc inchangés par rapport à l'état actuel et sont compatibles avec le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet consiste en une modification de l'existant qui est déjà quasiment totalement imperméabilisé. Les arbres existants seront conservés et des arbres supplémentaires seront plantés. Il n'y aura pas de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir Annexe 7 Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à environ 400m à l'ouest du projet. Les activités ne seront pas modifiées par rapport aux activités actuelles et ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur ces zones. Source : INPN
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est une modification du magasin actuel qui n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de Cosne-Cours-sur-Loire ne présente aucun PPR Technologiques. Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est présent sur l'emprise du projet. Aucune canalisation de transport de matière dangereuse n'est présente à proximité du projet. Selon le DICRIM de la commune, cette dernière est située en Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (42 011).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est concernée par le risque inondation et est soumise à un PPRI. Le projet se trouve hors des zones inondables selon ce PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'aménagement est l'extension du magasin, son réaménagement intérieur, et la refonte des parkings qui n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la creation de places de parkings supplementaires et n'engendrera donc pas de circulation supplementaire par rapport a l'existant.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les activites du projet ne seront pas modifiees par rapport a l'existant. Le bruit genere correspond a un bruit classique aux abords d'un commerce.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activites du projet ne seront pas modifiees par rapport a l'existant. Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet generera des emissions lumineuses, principalement avec l'eclairage des parkings lors de la periode hivernale. L'integralite des candelabres seront ~~conservees et sont deja dirigees vers le sol~~
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des emissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, l'utilisation d'engins entrainera le rejet de gaz d'echappement. Cet impact, non specifique au projet, restera limite par l'utilisation d'engins recents et correctement regles. En phase d'exploitation, l'installation sera a l'origine de rejets atmospheriques issus des systemes de ventilations et de chauffage et des rejets d'echappement des vehicules clients. Cet impact ne sera ~~pas augmente par rapport a l'etat actuel~~
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le reseau d'eaux usees est relie a la station de traitement des eaux usees de Cosne-Cours-sur-Loire-Ville dont le rejet est la Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Il n'est pas prévu de rejet d'eaux usées nécessitant de traitement spéciaux ou de stockage séparé. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le magasin engendrera la production de déchets non dangereux liés à son activité. La production de déchets sera semblable à l'actuelle. Ils seront collectés par les services municipaux en direction des centres de tri. Une partie de ces déchets pourra faire l'objet de recyclage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est une refonte des parkings et une extension/reaménagement du magasin. Les façades nord et ouest seront modifiées et passeront en bardage bois et surface vitrée permettant une meilleure intégration paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les activités du site ne seront pas modifiées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des incidences cumulées à d'autres projets existants. Le projet consiste en la modification de l'existant sans accroissement de fréquentation avec un parking équivalent au parking actuel.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste en la modification d'un parking et d'un magasin. Il n'y aura pas d'effets de nature transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation environnementale n'a été réalisée sur le magasin actuel dont le premier permis de construire date de 1993. La notice de gestion des eaux pluviales en annexe 9 démontre que le coefficient de ruissellement restera équivalent à l'actuel grâce à la mise en place de parkings en pavés drainants. Les contraintes techniques, spatiales ainsi que la géologie du site (argile) ne permettent pas une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La refonte des parkings et l'extension du magasin n'engendreront pas d'impacts par rapport à l'état actuel. La capacité du parking sera semblable à l'existant et n'engendrera pas de sur-fréquentation. L'accessibilité sera améliorée par la mise en place de voirie en enrobé, de stationnements famille et pour véhicules électriques ainsi que la conservation des places PMR. L'aspect visuel du magasin sera amélioré en passant d'un bardage zinc et d'enduit à un bardage bois et surface vitrée. Le projet prévoit également la conservation des arbres existants et la plantation de nouveaux arbres (essences locales à large canopée afin de permettre l'ombrage des stationnements. Un diagnostic écologique a été réalisé sur ce site par le bureau d'étude ELAN.) Les rejets au réseau d'eau pluviale ne seront pas augmentés : la mise en place de nouvelles surfaces imperméabilisées sera compensée par la création de stationnement en pavés drainants permettant de ne pas augmenter les volumes ruisselés. De plus toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du chantier qui durera 6 mois au 2^e semestre 2026 : Afin de minimiser l'égouttage et les pertes chroniques d'hydrocarbures, les engins utilisés pour la construction du projet seront entretenus en atelier, hors chantier. En cas d'écoulement d'hydrocarbures sur le sol, celui-ci sera traité avec un kit anti-pollution adsorbant disponible sur le chantier. Si nécessaire, la terre polluée par l'écoulement accidentel sera collectée et transportée dans un centre de traitement dûment autorisé. Les avaloirs du site resteront fonctionnels et seront équipés de filtres antipollution pour avaloirs permettant la retention des hydrocarbures et des sédiments avant tout rejet au réseau. Le ravitaillement des engins de chantier sera réalisé au moyen d'un bac à déchets mobile. Si une cuve de carburant est défectueuse, elle sera remplacée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que le projet : - Prevoit des mesures de limitation d'impact en phase chantier, - Est éloigné des zones protégées, - Est une modification de l'existant, - N'engendrera pas de nouveaux rejets, - N'engendrera pas de surfrequentation, - Améliorera l'intégration paysagère du bâtiment actuel par la mise en place d'un bardage bois et la plantation d'arbres (essences locales), - Conserve les arbres existants, Une étude d'impact ne semble pas être nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Stubbe

Prénom

Vincent

Qualité du signataire

Charge de projet

À Deols

Fait le

10-07-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)